

## MAIRIE DE PAILLET

### Procès-Verbal du Conseil Municipal du Vendredi 29 Janvier 2016

L'an deux mil seize et le vingt-neuf janvier à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jérôme GAUTHIER, Maire.

**Présents :** Mesdames BIGNONNEAU – CASTET – DUCRET – HURMIC SCOOT CHAGNAUD  
Messieurs CORCKET – GAUTHIER – HOUGAS – MARAIS – RAYNAUD – SCHAEFFER

**Absents :** Madame ROY  
Messieurs ALONSO – BOUSSIER

Monsieur SCHAEFFER a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Le conseil est ouvert à 18 h00 par Monsieur le Maire. Celui-ci demande si l'assemblée à des modifications a apportées au précédent compte rendu.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 Janvier 2016 est approuvé à 9 voix pour et 2 abstentions des membres présents.

#### **Vote du compte administratif 2015 :**

M le maire rappelle que deux commissions des finances se sont réunies le 22 Mars et le 1 Avril pour la préparation de ce budget,

Il tient à remercier publiquement Mmes CASTAING et CASTET pour le travail de fond et de recherche pour pouvoir présenter ce budget 2016,

Il laisse la parole à Mme CASTET Adjoint aux finances pour la présentation et le vote du budget,

#### **Vote du compte administratif 2015**

##### Dépenses et recettes de fonctionnement :

Total dépenses : 664 531,57

Total recettes : 883 005,85

Un excédent de fonctionnement de **218 474 ,28€**

Dépenses et recette de d'investissement

Total dépenses : 394 170,32€

Total recettes : 402 099,55€

Un excédent sur le budget d'investissement **7929,23€**

Monsieur Le Maire sort de la pièce afin que les élus procèdent au vote du compte administratif 2015

☑ Vote du compte administratif 2015 :

Pour : 10

Abstention : 0

**Approbation du Compte de Gestion du budget de la Commune :**

Les comptes de gestion du budget de la Commune ont été approuvés par Monsieur le Trésorier,

Dépenses et recette de fonctionnement :

Total dépenses : 664 531,57

Total recettes : 883 005,85

Un excédent de fonctionnement de **218 474 ,28€**

Dépenses et recette de d'investissement

Total dépenses : 394 170,32€

Total recettes : 402 099,55€

Un excédent sur le budget d'investissement **7929,23€**

☑ Vote pour l'approbation du compte de gestion du budget de la commune

Pour : 11

Abstention : 0

## Affectation des résultats

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	<b>D001 : solde d'exécution N-1 :</b>  - 83 610.23 €	R001 : solde d'exécution N-1  <b>R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :</b>  <b>218 474.28 €</b>

Vote pour l'affectation des résultats

Pour : 11

Abstention : 0

**Vote des taux d'imposition :**

**18h30 : arrivée de monsieur Reynaud.**

Pour l'année 2016 les taux d'imposition sur les taxes communale reste inchangés par rapport à 2015,

Taxe Habitation : 15,95 %

Taxe foncière : 20,50 %

Taxe non bâti : 102,30 %

Vote des taux d'imposition :

Pour : 12

Abstention : 0

## Vote des subventions aux associations

	Subvention accordée pour l'année 2016
<b>ADMR</b>	150.00 €
<b>AMAP de l'Artolie</b>	100.00 €
<b>Amicale des Sapeurs-Pompiers</b>	100.00 €
<b>Association du Foyer Rural</b>	400.00 €
<b>Avenir Pailleton</b>	400.00 €
<b>Bouquet d'Automne</b>	400.00 €
<b>Cercle Généalogique et Historique</b>	200.00 €
<b>Comité d'Action Culturelle</b>	400.00 €
<b>Comité du Souvenir des Anciens Combattants</b>	250.00 €
<b>FNATH</b>	80.00 €
<b>GDSA 33</b>	100.00 €
<b>Graines de Silence</b>	200.00 €
<b>Gymnastique Pailletonne</b>	250.00 €
<b>Jeunes Sapeurs-Pompiers</b>	100.00 €
<b>Le Refuge des Clochards Poilus</b>	350.00 €
<b>Musickolor</b>	400.00 €
<b>Tennis Club de l'Artolie</b>	200.00 €

Vote des subventions aux associations

Pour : 12

Abstention : 0

## **Vote du budget primitif 2016**

### Dépense et recette de la section fonctionnement :

Dépenses : **816 132€**

Recettes : **816 132€**

### Dépense et recette de la section investissement :

Dépenses de la section investissement : **728 826.05€**

Solde d'exécution de la section d'investissement report : **83610.23**

**Soit un total de dépenses section d'investissement de 812 436.28€**

Recette de la section d'investissement : **812 436.28€**

### Vote du budget primitif 2016

Pour : 11

Abstention 1 (M. Marais)

### **Appel d'offre architectes foyer rural :**

Monsieur le maire explique que deux rencontres avec deux architectes ont déjà eu lieu pour faire une estimation sur les travaux de mises aux normes et de rénovation du Foyer Rural,

Cette estimation s'est révélée très coûteuse (environ 600 000€ hors aménagements extérieurs), une étude pour une reconstruction à neuf serait plus raisonnable, (environ 700 000€ hors aménagements extérieurs)

Il propose la mise en place d'un cahier des charges qui sera envoyé à tous les membres du conseil municipal pour que chacun puisse dire si il est d'accord sur les propositions, pour ensuite mettre en ligne ce cahier des charges pour avoir des propositions de plusieurs architectes.

Madame CASTET explique que compte tenu que nous avons certains emprunts qui se terminent, que les taux de crédit n'ont jamais été aussi bas, (2 à 2.5%) nous pouvons envisager de mener ce projet.

Monsieur REYNAUD demande si les demandes de subventions peuvent être les mêmes en rénovation qu'en neuf, Monsieur le Maire indique que pour la rénovation, les subventions sont nulles et que pour le neuf elles sont plus importantes, Nous pouvons obtenir des subventions en écoconstruction sur des points bien définis (isolation chauffage ou autres),

Monsieur le Maire nous explique que vu que 2 emprunts se terminent fin 2016 notre capacité de remboursement serait inchangée par l'apport à cet éventuel nouvel emprunt,

M Marais demande si l'aménagement extérieur sera pris en compte. Monsieur le Maire indique que cela est prévu, mais que cette opération pourrait être réalisée, suivant l'enveloppe, sur deux ans.

Monsieur le Maire demande la validation pour lancer l'appel d'offre pour le recrutement d'un cabinet d'architecte

11 voix pour 1 abstention (Mme Scott)

**Avenant travaux gare :**

Monsieur le Maire nous signale que la délibération que nous devons prendre ce soir concerne des avenants sur la menuiserie, Sur le lot n°4 concernant des volets qui ne seront pas faits par l'entreprise CODV en moins la somme de 756,48 euro et deuxième élément, l'entreprise ODME plus 841,50 euro,

Autorisation de signature de l'avenant négatif à l'avenant positif étant donné que c'est une modification du marché initial, mise au vote 12 pour,

**Temps de travail de L'ATSEM :**

Madame Hilpron ayant un temps de travail annualisé, une augmentation de 8h00 sur l'année se traduira par actuellement 29h47 et passera à 29h57 par semaine,

Délibération pour le vote de cette modification du temps de travail ;

12 voix pour,

**Demande de subvention au conseil départemental :**

M le Maire demande une délibération pour les travaux que nous allons effectuer pour l'aménagement de l'arrêt de bus coté Hameau du Château, La subvention éligible concerne uniquement les travaux de maçonnerie, La somme éligible est de 5840,40 euro HT demande de subvention de 60 % soit 3504,24 euro HT,

Fabienne demande quelle partie est concernée par ces travaux M le Maire indique que cela concerne la construction de trottoirs depuis l'arrêt bus jusqu'à l'entrée du lotissement, la partie escalier pour rejoindre le lotissement par le passage piétons et l'autre partie du trottoir vers chers Mme HURMIC.

Mis au vote pour la demande de cette subvention départementale ;

12 voix pour,

## Informations et questions diverses :

Monsieur le Maire nous fait un point sur les résultats de la CDCI, le schéma qui a été publié le 27 Mars et pour notre CDC la pire des solutions par l'éclatement en trois de notre CDC,

Capian, Villenave de Rions et Cardan rejoigne la CDC du Créonnais, Langoiran, Le Tourne et Tabanac la CDC des portes de L'entre-Deux-Mers et Rions, Paillet et Lestiac le Podensacais, L'argument de l'arrêté du préfet pour le ralliement de Paillet et des 2 autres communes à Podensac est que nous avons la même gendarmerie et le même prestataire pour le ramassage des OM alors que cela est strictement faux il n'a fait que reprendre les propositions présentées à la commission pour le vote de la CDCI.

Il rappelle aussi qu'une demande de certains Maires des CDC du Vallons de l'Artolie (6), des Portes de L'Entre-Deux-Mers et du Créonnais seront reçu par le Préfet le jeudi 14 Avril pour exprimer le mécontentement sur la méthode et sur le fond de ce choix de découpage,

Réponse à Monsieur MARAIS sur sa demande de retirer le choix du cabinet pour l'élaboration du PLU communal.

Monsieur le Maire rappelle que ce choix est très pertinent et déplore la lettre envoyée par son collègue de Rions, il s'indigne sur son contenu rappelant qu'il ne se permettrait pas d'intervenir sur les choix qui sont fait dans sa commune.

Sur le fond, il rappelle qu'il a toujours défendu la formation d'un plan local d'urbanisme Inter Communal mais cela n'était pas le cas de certains Maires de la CDC en particulier celui de Rions.

Il rappelle aussi que les communes des CDC que nous rejoindrons sont dans cette démarche de PLUI, que la CDC de Podensac n'accompagne pas financièrement les communes qui élabore un PLU qui deviendra PLUI après la formation de la nouvelle CDC.

Monsieur MARAIS regrette qu'à l'époque où le courrier lui a été envoyé il n'en est pas fait part à son conseil municipal comme cela nous aurions pu en débattre,

Monsieur le Maire lui rappelle qu'à l'époque où il a reçu cette lettre notre conseil municipal était favorable à un PLUI, Monsieur HOU GAS fait remarquer que notre démarche était vers un PLUI alors que Rions avait déjà commencé son propre PLU,

Mme HURMIC s'étonne que lorsque Monsieur le Maire reçoit un courrier nous ne soyons pas au courant, elle signale aussi qu'elle vient d'apprendre qu'elle avait du courrier dans une bannette à son nom en Mairie.

Monsieur le Maire fait savoir que depuis le début du mandat une bannette à était attribuée aux conseillers pour leurs courriers personnel reçu en mairie. Il signale aussi qu'il reçoit beaucoup de courrier et invite tous les élus dans la mesure de leurs disponibilités de passer plus souvent en Mairie pour se tenir au courant sur le travail effectué et discuter des travaux ou autres questions concernant la vie de la commune,

M le Maire rappelle que le comité des fêtes de la commune a démissionné en bloc, une première réunion a été provoquée par Monsieur CORCKET pour la formation d'un nouveau bureau, A cette

réunion hormis quelques représentants de la municipalité, plus deux personnes extérieures, nous n'avons pu former un nouveau bureau, Voulant conserver la fête locale, la municipalité par l'intermédiaire de Ms REYNAUD et SCHAEFFER et toutes les personnes désireuses que cette fête perdure vont l'organiser,

Monsieur CORCKET nous informe que l'ancien président est venu lui ramener le cahier et les statuts de cette association avec des comptes positifs pour la somme de 3500 euro,

Cette somme ne pourra être utilisée car la commune ne peut avoir accès aux comptes des associations,

Une somme de 2000 euro sera à la disposition des élus pour la manifestation,

Monsieur SCHAEFFER nous informe qu'il a déjà pris contact avec un groupe pour la retraite aux flambeaux du vendredi soir et l'après-midi du dimanche, Le restaurant de Paillet participera par l'organisation de la tenue du stand de sandwiches et le repas du samedi soir,

Nous mettrons au point toutes ces propositions lors de notre prochaine réunion en Mairie le 22 Avril à 19h00,

Mme BIGNONNEAU nous rappelle que les 29 et 30 Avril, le festival ARTOLIENS battra son plein, Ce festival des ALTERNATIVES CITOYENNES commence à partir du 25 Avril jusqu'au 29 avril exposition à Lestiac salle des associations sur « les sols » le Vendredi 29 avril à Langoiran à partir de 19h00 au Splendid et le samedi 30 Avril à 14h00 à Paillet autour de la salle des fêtes,

Avec Monsieur CORCKET ils nous expliquent le déroulement de ce Festival et nous invitent à venir nombreux pour aider à l'installation et surtout le soir pour démonter les barnums qui doivent être remontés le lendemain sur l'île de Raymond,

Fin de la séance à 19h50,